

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 12 mai 2020
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions
de travail spécial des préfetures du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer
NOR : INTA2010889A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité technique spécial des préfetures ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfetures du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfetures ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfetures ;

Vu le courriel de la CFDT-Interco du 13 mars 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

M. François DEMOLY est nommé en qualité de représentant des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfetures du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, au titre de la CFDT-Interco, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Juana FERNANDEZ.

Article 2

Mme Gwenaëlle CASTELLANI est nommée en qualité de représentante du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfetures du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, au titre de la CFDT-Interco, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Laurence ANNAERT.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mai 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
L. Mézin